CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57951** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2026**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 312827371

Siret : 312 827 371 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4028071

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62140269

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62140269

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : SARL BOURGOGNE CHEMISAGE

36 RUE CHANZY
21000 DIJON

Téléphone : 03 80 72 21 52 **Fax :** 03 80 73 23 63

Portable : 0687546292

Responsabilité légale :
TOURNEMEULE NICOLAS GÉRANT

Site Internet : http://www.bourgogne-chemisage.com

E-mail : contact@bourgogne-chemisage.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 699 817 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5412	Installation de conduit de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire	5	14/11/2022
5421	Ramonage en habitat individuel		20/11/2023
5422	Ramonage en habitat collectif et tertiaire		20/11/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 11:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.